

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré les autorisations pour :

**EXPLOITATION D'UN
LEVE-PERSONNES**

Arrêté : 3A/2025/0890

Arrêté : 3A/2025/0891

Arrêté : 3A/2025/0892

Arrêté : 3A/2025/0893

Arrêté : 3A/2025/0894

FOYER STE ELISABETH

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 29 avril 2025 au 9 juin 2025

Bettembourg, le 24 avril 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

